

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Nombre de Membres			
En Exercice	Présents	Pouvoirs	Qui ont pris part à la Délibération
12	9	3	12
Date de la convocation : 17 juin 2025			

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente minute le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU, Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Patrick PLANTIER (pouvoir à Jean-Pierre FAUVY), Thierry POTIRON (pouvoir à Stéphanie RIOCREUX), Dorothée ROUSSEL (pouvoir à Astrid HEROGUELLE)

Excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Pierre NION

**04: D2025-27 TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2025-2026**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs appliqués pour l'année 2024-2025 étaient les suivants :

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	77	€
	Hors commune :	133	€
Adulte :	Commune :	114	€
	Hors commune :	144	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	114	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	208	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	250	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	320	€
Adulte :	Commune :	199	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	234	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	282	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	320	€

<u>Petit orchestre :</u>	29	€
<u>Eveil musical :</u>	35	€

Sur proposition de la commission musique, commune aux municipalités de Benais, La Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les tarifs de 2% arrondis à l'euro supérieur, permettant de compenser, en partie, la hausse des charges de fonctionnement.

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	79	€
	Hors commune :	136	€
Adulte :	Commune :	117	€
	Hors commune :	147	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	117	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	213	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	255	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	327	€
Adulte :	Commune :	203	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	239	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	288	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	327	€

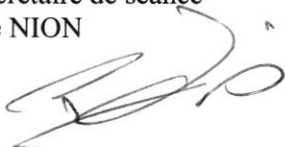
Petit orchestre : 30 €

Eveil musical : 36 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs pour l'école de musique à compter de la saison 2025-2026,
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Pierre NION



Pour extrait certifié conforme,
La Maire,
Stéphanie RIOCREUX



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>